

CR DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2016 DU GT TELETRAVAIL

La réunion de ce jour était la 4^e réunion du GT. Elle concernait la mise au point de la **décision relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail à la DGAC**. Les 6 sous-GT définis initialement sont maintenus. Leurs travaux contribueront à la réalisation d'un **guide de mise en œuvre**, d'un **guide pour le manager** et d'un **guide pour le télétravailleur**.

La première étape est la nomination par l'administration de pilotes pour chaque GT, ce qui n'a pas encore été fait. FO sera désormais très vigilant sur les délais, **ce dossier doit aboutir en 2017 comme indiqué dans le protocole !**

Pendant la réunion, les observations suivantes ont été faites :

- En ce qui concerne la possibilité pour les entités locales de produire leur propre décision en fonction de leurs particularités nous avons soulevé le risque de **dérives** locales. Nous demandons **l'égalité de traitement** pour l'ensemble des agents, donc que la DGAC ait un droit de regard sur ces décisions locales.
- L'administration n'a toujours pas listé les tâches éligibles au télétravail, point important puisqu'il entraînera un remodelage des fiches de postes. Les services informatiques auraient déjà dû être sollicités depuis longtemps pour le listage des applications accessibles pour le télétravail.

Le médecin de prévention était invité à cette réunion pour la 1^{ère} fois. La médecine de prévention est partie prenante dans la décision d'autorisation en ce qui concerne **l'aptitude au télétravail** de l'agent. Elle est également acteur dans la prévention des risques médicaux du télétravail – TMS, risques psychosociaux...).

Les trois points suivants ont fait l'objet de discussions :

- En ce qui concerne les modalités de **contrôles des horaires** (courriels, téléphone...), l'administration a précisé que l'objectif n'est pas de contrôler les horaires des personnes qui ne pointent pas mais de s'assurer qu'il n'y a pas de dérive (travail la nuit par exemple) et de permettre un travail d'équipe avec la personne en télétravail.
- L'arrêté MEEF indique que seul le matériel professionnel informatique sera fourni au télétravailleur. Nous demandons que l'agent dispose d'un matériel informatique **au minimum identique** à celui qu'il avait dans son bureau (ergonomie du clavier, taille de l'écran...). Un simple portable, en fonction de sa taille, n'est pas suffisant pour le travail d'une journée entière. L'administration souhaite que l'adaptation des locaux et l'ergonomie du poste de travail reste de la **responsabilité de l'agent** (sauf pour ceux qui iront dans des centres de télétravail). Certaines des OS qui participaient pour la première fois à ce GT ont fait part de demandes qui semblent aller trop loin (fauteuil ergonomique par exemple). Le risque est de voir l'agent déclaré inéligible au télétravail ou de « tuer » le télétravail à la DGAC. Nous avons rappelé que les accords du privé (qui effectivement prévoient que l'employeur finance tous les frais) ne s'appliquent pas à la fonction publique.
- Enfin, nous avons demandé que l'attestation de conformité électrique de l'espace de travail de l'agent **soit à la charge de la DGAC**. Ce type d'attestation revient à 100/150 €, l'administration l'a expérimenté pour les personnes en situation de handicap qui sont déjà en télétravail. L'attestation sur l'honneur ne dédouanera en aucune façon la responsabilité de la DGAC en cas d'accident.

À noter que la mise en place du télétravail entraînera obligatoirement une remise en cause de l'organisation du travail actuel dans les services, ce qui pourrait être un frein à l'adoption du télétravail dans les services.

**La volonté de mettre en place rapidement le télétravail est affichée
mais l'action de l'administration est lente.
Pour preuve lors du CSP du 22 septembre, ce GT ne semble pas être
la priorité de l'administration.**

Vos représentants : Hélène BASTIANELLI & Jean-Marc BITTOUN (SNICAC-FO) ; Dominique THOMAS & Marie-Christine CAMARA (SNPACM-FO) ; Jérôme CAFFIN & Yann LAFITTE (SNNA-FO)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

